

RÉUNION D'HARMONISATION

PES, binômes, tuteurs, directeurs

Inspection de Thann, 11 septembre 2018

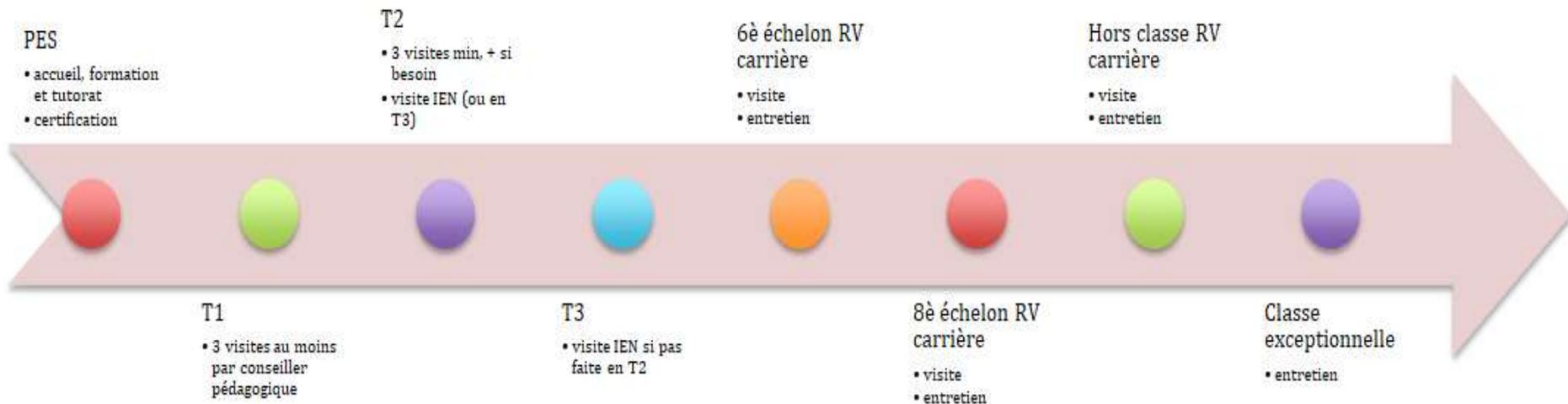


Ordre du jour

1. Présentation du parcours annuel des PES et des modalités de leur accompagnement
2. Attendus de l'institution vis-à-vis des différents partenaires
3. Des problématiques métier à partager
4. Des outils partagés au service d'un travail commun

PRÉSENTATION DU PARCOURS ANNUEL

De l'inscription dans sa formation initiale vers une logique de formation continuée



Parcours annuel des PES

- Chaque stagiaire bénéficiera d'une formation partagée entre une **mise en situation professionnelle sur un demi-service** et une formation à l'ESPE l'autre mi-temps.
- L'accompagnement de chaque stagiaire se fera dans le cadre d'un tutorat mixte, assuré conjointement :
 - par un professeur des écoles maître formateur, un conseiller pédagogique ou un maître d'accueil temporaire,
 - Et
 - un visiteur-référent désigné par l'ESPE.

Parcours annuel des PES



DISPOSITIF D'ACCUEIL, DE TUTORAT ET DE FORMATION DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES Année scolaire 2018-2019

Document à l'attention des directeurs, des enseignants qui assurent le complément et des équipes

À la rentrée 2018, seront accueillis les lauréats du CRPE 2018, qui étaient pour la plupart étudiants en Master 1 MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), ainsi que des lauréats des sessions antérieures prolongés par le jury de certification. Ils seront professeurs des écoles stagiaires affectés à mi-temps en responsabilité de classe. En complément de cette mise en situation professionnelle, sur l'autre mi-temps, ils seront en formation à l'ESPE de Colmar.

ORGANISATION ET CONTENUS

	Modalités définies	Points d'attention
AFFECTATION	<p>Les stagiaires seront en charge des élèves°</p> <ul style="list-style-type: none"> - → soit les lundis-mardis - → soit les jeudis-vendredis - → soit les mardis-vendredis pour ceux affectés sur un poste allemand ou français bilingue <p>En complément, ils prendront en charge la classe certains mercredis selon les rythmes adoptés par l'école, pour atteindre un demi-service.</p> <p>L'organisation pédagogique doit permettre d'éviter de les affecter sur un CP ou sur un CM2.</p>	<p>Les mercredis matins pris en charge par le stagiaire sont à définir avec l'enseignant titulaire. Ils communiqués à l'EN au plus vite. A noter qu'aucun cours n'est prévu pour les stagiaires à l'ESPE le mercredi matin.</p> <p>En cas de difficulté, il convient d'interpeller l'équipe de circonscription.</p>
		<p>- Les stagiaires prendront contact avec l'équipe d'école et l'enseignant titulaire le 31 août, lors de la journée de pré-rentrée°.</p> <p>- Ils effectueront la pré-rentrée dans l'école vendredi 1^{er} septembre° ils prendront part aux actions du projet d'école.</p>

ATTENDUS DE L'INSTITUTION
VIS-À-VIS DES DIFFÉRENTS
PARTENAIRES

Les attendus institutionnels



Les attendus institutionnels

A l'égard du PES

- Montrer sa capacité à progresser dans l'ensemble des compétences professionnelles attendues
- S'inscrire dans une dynamique de développement professionnel
- Acquérir les premiers réflexes d'un praticien réflexif
- Faire la preuve de sa capacité d'inscription dans une équipe pédagogique

Une montée en gamme des attentes : exemple

P1: Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

<p>Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.</p> <p>Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.</p> <p>Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.</p>	<p>Connaît les notions clés de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement ou d'activités pour les cycles dans lesquels il enseigne.</p> <p>Connaît les exigences du socle commun et leur articulation avec les programmes.</p>	<p>Connaît les pré-requis nécessaires à l'appropriation des notions clés de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement, sait les expliciter avec des approches diversifiées.</p> <p>Construit des liens avec d'autres disciplines ou domaines d'enseignement.</p>
--	---	--

Les attendus institutionnels

Le rôle du binôme

- S'inscrire dans une dimension partenariale
- Participer à la réflexion commune en vue d'assurer la cohérence du parcours de l'élève
- Aider à l'appropriation de gestes professionnels ?
Donner les codes d'une culture du métier ?

comme dans
tout travail sur
poste partagé

« Postuler l'analogie avec le compagnonnage, l'artisanat en tant que modalité de formation : la transmission de gestes, de techniques, mais aussi de codes, d'éthique et de valeurs. »

Roland Goigoux

Fonder un collectif

Problèmes de **débutants**...

ou problèmes de **métier** ?

« Il y a collectif quand on peut encore dire à son collègue « ça, c'est pas du boulot ». Quand, par contre, le silence s'installe sur cette question, ou qu'elle devient taboue, alors on tombe dans la collection. Quand la dispute professionnelle autour du « travail bien fait » fait partie du travail, alors il y a collectif ».

“ Comment faire ?

En faisant l'effort de chercher ensemble à faire ce qu'on n'arrive pas encore à faire...”

Yves Clot

Les attendus institutionnels

A l'égard du directeur

- Inscrire le travail partenarial du duo dans une dynamique pédagogique dont il assure le pilotage
- Être le référent dans l'école pour ce qui a trait au cadre réglementaire de l'école et au respect des principes éthiques
- Témoigner de la coopération du PES au sein de l'équipe



comme dans
tout travail
sur poste
partagé

CC2: Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels de l'éducation.

Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance.

Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux de l'institution scolaire ; du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.

Les attendus institutionnels

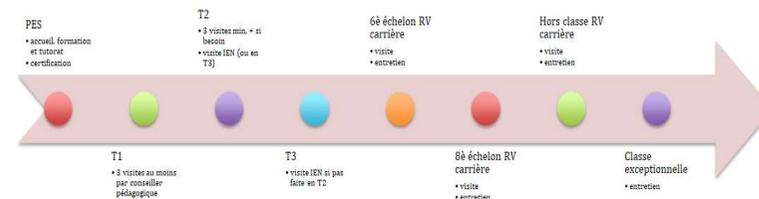
A l'égard du tuteur (DSDEN / ESPE)

- Accompagner le PES dans son entrée dans le métier
- Donner à voir des gestes professionnels experts, et les expliciter
- Donner à voir et à comprendre l'importance des écrits professionnels au service de la conception des enseignements
- Participer à un bilan d'étape des compétences acquises (positionnements)
- Evaluer les compétences in fine dans la perspective de la certification

Les attendus institutionnels

A l'égard de l'équipe de circonscription

- Etre garant du parcours de l'ensemble des PES de la circonscription en collaboration avec le tuteur et l'ESPE :
 - Accompagner l'entrée dans le métier (visites, formation, interventions ESPE, croisement des regards avec les tuteurs)
 - Répondre à des questionnements ciblés des PES, des tuteurs, des binômes, des directeurs...
- Inscrire le parcours du PES dans un parcours de formation continue
 - Inscription des PES dans les plans de formation de circonscription
 - Suivi en T1, T2...
 - Rendez-vous de carrière

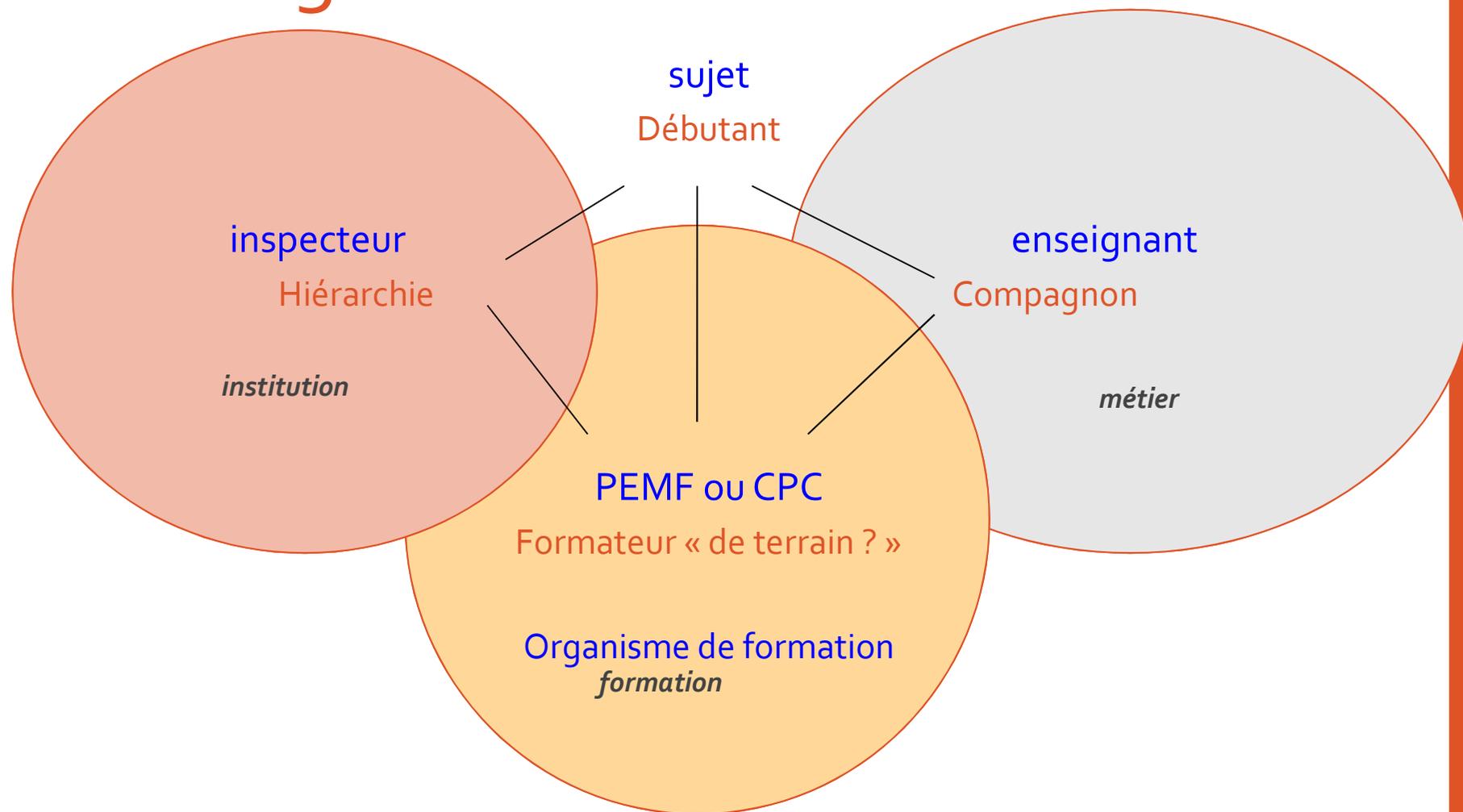


Les attendus institutionnels

A l'égard de l'inspecteur

- Suivre en continu les progrès du fonctionnaire stagiaire
- Coordonner au besoin la mise en place d'une aide complémentaire (protocole d'accompagnement)
- A l'issue d'une année d'entrée accompagnée dans le métier, jauger la conformité des pratiques à l'aune des prescriptions institutionnelles (cf. référentiel métier du professeur des écoles)
 - À partir d'une visite de classe
 - En appui sur les rapports du tuteur
 - Et en référé avec la présidente du jury de certification

Des interlocuteurs multiples, une convergence à trouver...



DES PROBLÉMATIQUES DE MÉTIER À PARTAGER

Des préoccupations professionnelles inscrites dans une temporalité

Conduite et maîtrise du groupe

Planification didactique et choix des tâches et des scénarios

Gestes professionnels : régulation « en vol » du déroulement de la tâche et de l'activité des élèves



« Un adulte n'est prêt à se former que s'il trouve une réponse à ses problèmes dans sa situation. »

Bertrand Schwartz, 1989

« Tant qu'il n'a pas été satisfait une première fois, le besoin ne connaît pas son objet. »

Alexis Léontiev, 1975

DES OUTILS PARTAGÉS AU SERVICE D'UN TRAVAIL EN COMMUN

Les outils partagés

- Des programmations communes (classeur référent pour remplaçant)
- Un cahier journal partagé et à disposition dans la classe au format papier
- Un outil de suivi en continu des progrès des élèves, libellé en termes de compétences et référé aux programmes en vigueur
 - <http://www.circ-ien-thann.ac-strasbourg.fr/ien/wp-content/uploads/2017/08/Grille-de-suivi-des-%C3%A9l%C3%A8ves-C2.xlsx>
 - <http://www.circ-ien-thann.ac-strasbourg.fr/ien/wp-content/uploads/2017/08/Grille-de-suivi-des-%C3%A9l%C3%A8ves-C3.xlsx>
- Les outils ou documents d'aides aux élèves (APC, PPRE, PPS, etc.)
- Le cahier de liaison : notification d'informations importantes liées à la continuité